

LES AXES DE PROGRES

AXE 5

Enjeu :

Assurer aux chasseurs et non chasseurs une sécurité maximale.

Mesure 5-1 :

Sécuriser pour tous, l'acte de chasse.

Objectif :

"Ne laissons pas l'accident tuer la chasse" (Charles-Henri De Ponchalon)

Moyens proposés : PETIT GIBIER

- ◆ donner aux chasseurs les informations essentielles sur les pratiques "éthiques" de la chasse.
- ◆ insister sur le volet formation sécurité du permis de chasser.
- ◆ réfléchir à la mise en place d'un « parrainage » pour les jeunes chasseurs.
- ◆ informer les chasseurs sur la balistique et les choix appropriés d'armes et de munitions.
- ◆ envisager suivant le type de chasse petit gibier, le port de casquette fluorescente et de vêtements adaptés.
- ◆ inviter les chasseurs à s'équiper de lunettes de protection en action de chasse dans les vignes en espaliers ou le long des haies.
- ◆ préparer les chasseurs à une meilleure connaissance des espèces chassées et de la connaissance du territoire.
- ◆ mettre l'accent sur le respect de la réglementation concernant l'usage des armes et le tir sur et en direction des routes, habitations.
- ◆ conseiller aux chasseurs en groupe d'utiliser sur le terrain des stratégies de chasse sécuritaire.

Moyens proposés : GRAND GIBIER

- ◆ mettre en place de façon professionnelle une organisation de chasse administrative, technique et réglementaire lors des battues au grand gibier.
- ◆ demander expressément aux chasseurs de respecter les consignes de sécurité données en début de battue.
- ◆ mieux informer les participants sur la responsabilité de chacun à la place qu'il occupe lors de la battue.
- ◆ obliger les chasseurs en battue à porter les tenues voyantes fluo pendant l'acte de chasse.
- ◆ utiliser automatiquement pour la battue, un code des sonneries cynégétiques.
- ◆ apporter aux chasseurs des informations de qualité sur la balistique et des conseils sur le choix de l'arme et des munitions en fonction de l'espèce et du milieu.
- ◆ indiquer à chaque chasseur la zone de chasse sur laquelle il va intervenir et l'organisation de la journée.
- ◆ rappeler aux chasseurs les consignes à respecter en cas d'incident ou d'accident.

Mesure 5-2 :

Sensibiliser les chasseurs sur les risques sécuritaires.

Objectif :

Impliquer les chasseurs dans le "*tout sécurité*".

Moyens proposés :

- ◆ vulgariser sur le site de Badens le parcours "**sécurité**" permettant d'illustrer les aménagements à mettre en oeuvre en matière de sécurité sur un territoire de chasse.
- ◆ recommander aux chasseurs de Grand gibier de venir régler leurs carabines, fusils et instruments de visée à au Centre de Tir de la F.D.C.A..
- ◆ amener les chasseurs de Grand gibier à une meilleure connaissance de l'espèce, sa biologie et son mode de vie.
- ◆ préparer les acteurs cynégétiques aux différentes activités de la chasse en battue ainsi qu'à la responsabilité qui leur incombe.
- ◆ donner les informations aux autres partenaires et utilisateurs d'un même territoire avec des moyens de communication simplifiés.
- ◆ accentuer le contrôle du braconnage afin de sanctionner efficacement.
- ◆ établir une relation de qualité avec les utilisateurs de l'espace n'ayant pas connaissance du risque encouru sur un territoire chassé.
- ◆ sécuriser le traitement, la conservation et la distribution de la venaison.
- ◆ favoriser le comportement respectueux envers le gibier tué.
- ◆ systématiser la recherche au sang du grand gibier blessé lors de l'action de chasse.

Mesure 5-3 :

Préparer les acteurs de la chasse à la sécurité par la formation.

Objectif :

Offrir à chacun sous forme de bénévolat les moyens de minimiser les risques encourus.

Moyens proposés :

- ◆ convaincre les responsables de battue et organisateurs d'être attentifs aux "*gestes de premiers secours*" lors des formations "*Sécurité*".
- ◆ sensibiliser les responsables et organisateurs de battue au management des personnes, à la discipline et à l'autorité.
- ◆ proposer aux chefs de ligne, traqueurs et piqueurs, une formation spécifique à leur activité par groupe et de façon bénévole.
- ◆ mettre en application dès la sortie des textes, la formation spécifique pour les chargés de découpe (sécurité sanitaire).
- ◆ proposer aux jeunes ou nouveaux chasseurs un accompagnement "*découverte*" sur les diverses activités de la chasse au Grand gibier (postés, piqueurs, chef de ligne, etc.).
- ◆ remettre à l'ordre du jour l'utilisation des sonneries avec trompe de chasse et sifflet ou autres instruments pour marquer la différence en cas d'accident.
- ◆ connaître les équipements utiles de confort et de sécurité en battue.
- ◆ améliorer les connaissances des organisateurs pour qu'en cas d'accident, ils puissent informer les secours de leur position.
- ◆ inviter les équipes à mettre en oeuvre, hors période de chasse, les aménagements des zones de battue (postes surélevés, miradors, etc.).

Mesure 5-4 :

Donner aux usagers de la nature l'information nécessaire en vue de leur sortie sur le territoire partagé.

Objectif :

Informers les usagers des risques encourus et des responsabilités qu'ils prennent en toute connaissance de cause, en circulant sur le territoire balisé lors des actions de chasse.

Moyens proposés :

- ◆ inviter les usagers de l'espace à respecter les chasseurs et leur activité s'ils veulent qu'il y ait réciprocité.
- ◆ informer les usagers des jours, heures et lieux de chasse au Grand gibier sur les panneaux d'affichage public en Mairie.
- ◆ baliser l'accès à la forêt, chemins et routes forestières par la pose des panneaux spéciaux "Chasse en cours" aux carrefours et aux limites des secteurs de chasse.
- ◆ l'audition de someries de trompe, de pibole, de cor de chasse, d'aboiements de chiens de façon continue, prévient de façon certaine une chasse en cours.
- ◆ un coup de sifflet strident et répétitif peut signifier un incident de tir ou un accident de chasse.
- ◆ rappeler aux usagers par panneautique que certaines forêts sont privées ou louées dont l'accès est interdit ou réglementé.
- ◆ conseiller aux usagers de vérifier en Mairie, l'accès des véhicules à moteur sur les chemins, les parcelles agricoles et forestières. Respecter la propriété privée tant à l'intérieur des domaines que des bâtiments.
- ◆ assurer avec les usagers une communication courtoise et informative sur l'action en cours.
- ◆ apporter conseils et propositions de changements d'itinéraires afin d'éviter tout risque d'accident.
- ◆ préciser aux usagers la nécessité de tenir les chiens en laisse et d'éviter de faire du bruit sur la zone de chasse.
- ◆ rappeler à tous, le danger que représente un animal blessé.
- ◆ indiquer clairement le risque d'accident mortel que représente le non-respect des consignes préconisées.